

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD152-2019

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 13 décembre 2019

LE 19 décembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence de Monsieur
AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	69
Votants	80
Pouvoirs	11

OBJET : SCHEMA DE MUTUALISATION: BILAN ET PERSPECTIVES DES GROUPEMENTS DE COMMANDES ET DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT.

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, ROUFFINEAU, FAURE, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON,

MM. BUISSON, LE MAO, DESPLAT, BONNET, BREAU, MOTTIER, COURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, AUDI, BARBANCEY, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, LARENAUDIE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADIS, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

M. CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, CONTIE, DATRIER, LABAILS, RAT, MOULENES, DORET, DECABRAS.

MM. : BEYLOT, LARRE, BERIT-DEBAT, GEOFFROY, MERILLOU, CIPIERRE, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, VIROL, COLLINET, LAROCHE, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	M. SUBERBERE	M. GEOFFROY	Pouvoir à	M. LE MAO
M. LARRE	Pouvoir à	M. LECOMTE	M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX
M. BEYLOT	Pouvoir à	M. DESPLAT	M. CIPIERRE	Pouvoir à	M. AUDI
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. MOTTIER			
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. AUZOU			
M. COLLINET	Pouvoir à	M. LARENAUDIE			
Mme LABAILS	Pouvoir à	M. DOBBELS			
Mme MOULENES	Pouvoir à	M. ROUSSARIE			

OBJET : SCHEMA DE MUTUALISATION: BILAN ET PERSPECTIVES DES GROUPEMENTS DE POUVOIR AU PRESIDENT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation du Grand Périgueux et de ses communes membres, il a été décidé que l'une des actions à mettre en œuvre était celle relative au groupement d'achats Agglo/Communes.

Que pour se faire, un acheteur public a été recruté au second semestre 2018.

Que cet agent a procédé à un état des lieux des pratiques et des besoins afin de préparer un programme de groupement de commande qui a été arrêté par délibération en date du 13 septembre 2018.

Qu'il convient aujourd'hui de faire un bilan d'étape sur la mise en œuvre de ce programme et de proposer de nouvelles perspectives de groupements,

Que par ailleurs, compte tenu du formalisme administratif pour mettre en place ces groupements, il sera proposé qu'une délégation de pouvoir soit conféré au Président pour plus de réactivité.

Bilan 2018-2019

A - Les groupements de commandes suivants ont été mis en place :

1) Les accords-cadres concernant les travaux d'amélioration et d'entretien du réseau routier (12 communes + agglo) et la fourniture d'équipements et matériaux de voirie (17 communes + agglo).

a. Intérêt des groupements :

Le groupement permet aux communes de lancer des travaux sans les contraintes administratives qu'elles connaissaient auparavant et en toute sécurité juridique. Il permet également des économies significatives du fait de la massification des commandes.

Les communes disposent de l'assistance de la communauté d'agglomération qui passe les marchés subséquents pour leur compte mais ce sont les communes qui gèrent la définition de leurs besoins, analysent les offres et choisissent les entreprises attributaires.

b. Le retour des communes

Les retours des communes ayant utilisé les accords cadres sont positifs ; elles ont toutes réalisé des économies de l'ordre de 10 à 30% tout en se sécurisant techniquement et juridiquement.

2) Fourniture et maintenance de matériels de reprographie.

a. Intérêt du groupement :

Comme précédemment cet accord cadre permet à ses membres de bénéficier de prix compétitifs et de matériels et prestations bien adaptés du fait d'un cahier des charges très précis. Il permet également de sécuriser les commandes juridiquement.

b. Le retour des communes

Les retours des communes ne peuvent être mesurables car les premières commandes se feront à compter du mois de novembre. Pour autant, les coûts arrêtés dans la cadre de la mise en concurrence sont nettement inférieur à ceux que les communes acquittent dans leurs contrats actuels.

3) Négociation tarifaire pour la location de nacelles et location d'engins

En dehors du formalisme des groupements de commande, l'acheteur a négocié pour le compte des communes intéressés des tarifications préférentielles pour :

- La location de nacelles et la location d'engins (tondeuses, broyeurs etc.)

Les rabais sont de l'ordre de 50 à 100 € par jours selon ce que les communes payaient précédemment.

- La formation professionnelle (hors catalogue du CNFPT)

Pour le passage des CACES les communes ont obtenus une économie de l'ordre de 100 à 150 € en moyenne.

A - Les groupements de commandes lancés en fin d'année 2019

Seront lancés en fin d'année :

-Fourniture de matériels informatiques, de logiciels et assistance

-Fourniture de défibrillateurs

Considérant que les communes ont été sollicitées pour d'une part analyser leurs besoins et d'autre part, proposer des thèmes concernant les groupements de commandes pour l'année 2020.

Qu'il est ressorti de cette consultation que les groupements suivants pourraient être mis en place :

- Fournitures administratives et papeterie ;

- Fourniture et livraison de produits d'hygiène et matériels d'entretien ;

- Prestations de petit entretien des bâtiments et espaces municipaux ;

-Prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments publics

- La formation professionnelle, le passage des certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), certificats et habilitations à l'usage de produits phytosanitaires ;

- Prestations de lutte contre les nuisibles (rats, frelons) ;

- Fourniture de mobiliers urbains (éclairage, potelets, corbeilles, barrières) ;

- Vérifications d'extincteurs, trappe de désenfumage ;

- Marché d'acquisition, entretien et maintenance des matériels et engins de désherbage « zéro phyto » et produits connexes.

Qu'afin de faciliter la procédure de mise en œuvre de ces groupements de commande et de ceux qui interviendraient à la demande des communes, il est proposé que le conseil délègue au Président le pouvoir de

décider pour le compte de l'agglomération d'adhérer et/ou d'assurer la commande.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Prend acte de l'information concernant la mise en place des groupements de commande dans le cadre du schéma de mutualisation.
- Délègue au Président le pouvoir de décider d'adhérer et/ou de coordonner des groupements de commande.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	06 JAN. 2020	Pour extrait conforme	06 JAN. 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	06 JAN. 2020	Périgueux, le	06 JAN. 2020

Le Président
Jacques AUZOU

